



L'ÉCHO DU FLEUVE

Octobre 2026

**BONNE
LECTURE!**

Anniversaires du mois «marin»



Dominic et Roxanne

VENDREDI EN MUSIQUE WESTERN



Dominic, Mme Gagné
et Jamie

Mme Voyer

MATINÉE BEAUTÉ



Mme Conseiller
et Amélie



Mme Daoust et
Roxanne



M. Robidoux et
la photographie

ATELIER DE MENUISERIE



M. Lemieux



M. Cochenne



Mme Bezeau et Dieudonnée



Tambour de méditation avec Mme Voyer,
Mme Pelletier et Mme Conseiller



Feu de joie



Déjeuner western avec
Roxanne et Mme Racine



JARDINS

du Haut Saint-Laurent

**Personnes-ressources avec qui partager votre expérience vécue
ou répondre à vos questions : 418 872-4936**

SERVICES	RESPONSABLES	POSTES
Accompagnement spirituel		# 6851
Administratif (comptes clients)		418 688-1221, # 1896
Alimentaire		# 6812
Buanderie		# 6814
Éducation spécialisée		# 6832
Entretien/Maintenance		# 6817
Ergothérapie		# 6841
Hébergement/Milieu de vie		# 6835
Loisirs, petite caisse et bénévolat		# 6819
Nutrition		# 6838
Service de physiothérapie		# 6810
Service social		# 6828
Réception de l'établissement		# 6801

SECTEUR SOINS

1 ^{ER} ÉTAGE	2 ^E CÔTÉ FLEUVE	2 ^E CÔTÉ QUARTIER
<i>Infirmière :</i> # 6825	<i>Infirmière :</i> # 6808	<i>Infirmière :</i> # 6826
<i>Chef d'unité :</i> # 6895	<i>Chef d'unité :</i> # 6849	<i>Chef d'unité :</i> # 6709
3 ^E CÔTÉ FLEUVE	3 ^E CÔTÉ QUARTIER	1 ^E CÔTÉ BOISÉ
<i>Infirmière :</i> # 6809	<i>Infirmière :</i> # 6827	<i>Infirmière :</i> # 1460
<i>Chef d'unité :</i> # 6820	<i>Chef d'unité :</i> # 6709	<i>Chef d'unité :</i> # 6849
2 ^E CÔTÉ BOISÉ	3 ^E CÔTÉ BOISÉ	
<i>Infirmière :</i> # 2460	<i>Infirmière :</i> # 3460	
<i>Chef d'unité :</i> # 6709	<i>Chef d'unité :</i> # 6820	

L' éthique au cœur de nos gestes



Ensemble le comité d'éthique, les comités d'usagers et la Fondation organisent une activité spéciale pour sensibiliser tous les membres du personnel à l'importance de l'éthique dans le cadre de leur travail au quotidien.

Cette collaboration est née d'une complicité de personnes soucieuses de rappeler de façon ludique et interactive, l'importance de la qualité de vie des résidents. Cette dernière se concrétise par le respect des droits du résident, de ses choix actuels ou déjà exprimés, selon ses valeurs et son histoire de vie ainsi que par la mise en place de projets stimulants et valorisants pour animer le milieu de vie et rendre le milieu de vie chaleureux.

Guider par les principes,
les valeurs

Vous êtes invités à passer nous voir à notre kiosque qui se tiendra le 28 octobre. Ainsi, vous serez à même de prendre connaissance de la complémentarité des comités et de la Fondation selon leur mandat respectif afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et des services aux résidents.

Au plaisir de vous accueillir,

Le comité organisateur



Journées de promotion

Côté-Jardins - 21 octobre 2026

Jardins du Haut-St-Laurent - 28 octobre 2026

Le Comité d'éthique, le Comité des usagers
et la Fondation vous informent, vous
accompagnent et vous soutiennent



COLLABORER À LA PROMOTION DE
L'APPROCHE CENTRÉE RÉSIDENT

L'ERGOTHÉRAPEUTE EN CHSLD : UN PILIER DE L'AUTONOMIE ET DE LA QUALITÉ DE VIE

Dans les Centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), l'ergothérapeute joue un rôle essentiel au sein de l'équipe interdisciplinaire. Son objectif? Favoriser le maintien de l'autonomie des résidents tout en contribuant à leur sécurité, leur confort et leur bien-être.

Notre clientèle est souvent marquée par une grande fragilité physique et cognitive. L'ergothérapeute intervient pour évaluer les capacités des résidents, prévenir les risques (comme les chutes ou les plaies de pression) et proposer des solutions concrètes pour améliorer leur quotidien.

Il travaille en étroite collaboration avec les autres professionnels de la santé de l'équipe multidisciplinaire afin de mettre en place des plans d'interventions personnalisées qui respectent les besoins et les préférences de chaque résident.

L'ergothérapeute agit sur plusieurs fronts :

- **Évaluer** : Il identifie les forces, les limites et les besoins du résident, en tenant compte de son environnement physique et social.
- **Intervenir** : Il propose des activités adaptées pour maintenir les capacités fonctionnelles, stimuler l'engagement et prévenir le déclin.
- **Aménager et adapter** : Il recommande des équipements (coussins, fauteuils, orthèses, barres d'appui, etc.) ou des ajustements dans l'environnement pour rendre le quotidien plus sécuritaire, plus agréable et mieux adapté.
- **Prévenir** : Il contribue à éviter les complications physiques et encourage de saines habitudes de vie.

Le 27 octobre, c'est la Journée mondiale de l'ergothérapie. C'est une belle occasion de reconnaître et de remercier chaleureusement ces professionnels pour leur engagement, leur humanité et leur contribution précieuse au bien-être des résidents.

Stéphanie Perron
Directrice des soins infirmiers





Centre d'hébergement et de soins de longue durée

CÔTÉ-JARDINS inc.

Objet : RAPPEL : Sondage 2026 – Expérience vécue – Appréciation du milieu de vie - Date limite pour répondre au sondage

Rappel – Sondage 2026 en cours !

Vous n'avez pas encore participé? Il est encore temps!

Faites-nous part de votre appréciation du milieu de vie en remplissant le sondage annuel **au plus tard le 12 octobre 2026.**

 Votre opinion est précieuse pour améliorer la qualité des soins et services.

 Versions papier disponibles à la réception ou en ligne.

 Durée estimée : 15 à 30 minutes.

Besoin d'assistance ?

Vous pouvez être accompagné(e) par :

- Un membre de votre famille ;
- Votre travailleuse sociale ;
- Votre conseiller en hébergement ;
- Un représentant du comité des usagers.

Merci à celles et ceux qui ont déjà participé, et à ceux qui le feront prochainement !

Votre opinion contribue à l'amélioration continue de votre milieu de vie.

Merci!



Poésie d'été



Vacances :

Vive les vacances, avec ses paysages de nature,
Sous la chaleur, je me plonge dans une lecture,
Sur la plage devant la mer, où passent les bateaux sous le vent,
Rêvant d'une romance hors du temps.

La beauté de la vie :

Sous le ciel étoilé, collé serré près de la personne que j'aime,
Écoutant les oiseaux chantants, tout en écrivant mon poème,
Observant la beauté de la vie, les yeux dans les yeux,
Pour se remémorer les souvenirs heureux.

Famille :

Cette union qui a formé notre famille pleine d'amour,
Pour partager nos savoirs et nos valeurs pour toujours,
Célébrant ainsi nos traditions ancestrales,
Et respecter cette mémoire familiale magistrale.

Écrit par: Mme Genest, M. Bouchard, Mme Côté,
Mme Lavergne, Mme Beaudoin et Mme Guérin
(résidents du 2^e et 3^e Fleuve).



Des sorties sur mesure pour les résidents des Jardins du Haut St-Laurent

Une nouvelle façon de profiter de vos envies!



Une offre de sorties sur mesure selon les goûts et les besoins des résidents.



La demande faite par le résident ou l'un de ses proches.



La planification de la date, du lieu, du transport et de l'accompagnement avec le Service des loisirs.



L'inscription obligatoire au Service de Transport Adapté de la Capitale (STAC). Une demande pour obtenir ce service de transport à coûts modiques peut être faite par les professionnels du CHSLD.



RESPONSABILITÉS ET FRAIS

LE RÉSIDENT



Le résident paie
6 \$
pour un aller-retour.

LE SERVICE DES LOISIRS



Le Service des loisirs planifie le transport et paie le transport adapté du bénévole accompagnateur.

LE BÉNÉVOLE



Le bénévole accompagne gratuitement.

- Le résident paie les frais supplémentaires pour lui-même et le bénévole accompagnateur (ex: billets de cinéma, repas au restaurant, etc.)
- Le résident bénéficie des rabais habituellement offerts aux accompagnateurs de personnes à mobilité réduite.



RÈGLES RELATIVES AUX REPAS DU BÉNÉVOLE (SI NÉCESSAIRE)

- Aucun remboursement pour une collation ou un café.
- Maximum de 20 \$ pour le repas du midi.
- Maximum de 40 \$ pour le souper.
- Les frais d'alcool ne sont pas remboursables.
- Remboursement sur présentation de factures seulement.



EXEMPLES DE SORTIES

- ✓ Aquarium de Québec
- ✓ Concert classique
- ✓ Sortie de magasinage
- ✓ Repas dans un restaurant que vous aimez
- ✓ Tout autre endroit



Contactez-nous au **418 872-4936** poste 6819.

Modification de la
date de la prévente



FONDATION

*Les Jardins du Haut-St-Laurent
et Côté-Jardins*

VENTE DE *Sauce à spaghetti*



\$12.00
le litre



LIMITE DE 5
par client



Prévente au bistro:
**À COMPTER DU 7
SEPTEMBRE 2026**



Cueillette au bistro:
**DU 4 AU 25
OCTOBRE 2026**

VENTE EN QUANTITÉS LIMITÉES

PAIEMENT PAR INTERAC OU CARTE DE CRÉDIT

*Merci à l'équipe du Service alimentaire de contribuer à offrir
un Supplément de Bonheur à nos résidentes et résidents!*

Viens MARCHER, COURIR ou ROULER à ton rythme!

Des participants de la communauté



Manon, Marie-France
et Mourad



Alix, Jasmine et Mourad



Karine et M. Godin



Et c'est une départ!

M. Lachance
et sa famille



Jessica et Thomas



Janaína et M.Perras

Merci à tous les
participants pour ce bel
événement! Votre
implication a permis à la
Fondation d'amasser 3780\$
pour offrir un *Supplément
de bonheur* aux résidents!



FONDATION

Les Jardins du Haut-St-Laurent
et Côté-Jardins

La Politique complète est disponible pour consultation à la réception

Lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité

La Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité a été bonifiée en 2022. Au Centre d'hébergement et de soins de longue durée Côté-Jardins inc., la politique et la procédure mises à jour ont été adoptées le 24 avril 2024.

Définition de la maltraitance selon la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité* :

« Un geste singulier ou répétitif ou un défaut d'action appropriée qui se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance et qui cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse à une personne ».

Sept types de maltraitance :

- Maltraitance physique
- Maltraitance sexuelle
- Maltraitance psychologique
- Maltraitance matérielle ou financière
- Âgisme
- Maltraitance organisationnelle
- Violation des droits

Signalement obligatoire

Par la Loi, les prestataires de services de santé et de services sociaux, ainsi que tous les professionnels, ont l'**obligation de signaler au Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS)** toute situation où il y a un **motif raisonnable de croire** (basé sur des faits ou des circonstances, une crainte ou une appréhension) qu'il y a de la maltraitance pour les personnes dans les situations suivantes :

- Résident hébergé en CHSLD ou en MDAA
- Usager en RI/RTF
- Résident en RPA en situation de vulnérabilité
- Personne sous mesure de représentation
- Personne inapte selon une évaluation médicale

Pour ces situations, le consentement de la personne ou de son représentant légal est recherché, sans toutefois être obligatoire.

S'il y a un motif de croire qu'il y a de la maltraitance pour une personne qui ne fait pas partie des situations énumérées plus haut, vous êtes fortement encouragés à procéder au signalement, en vous assurant d'obtenir le consentement de la personne ou de son représentant. Le signalement sera fait à la *Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés*.

Coordonnées pour effectuer un signalement

Ligne Aide Maltraitance Adultes

Aînés

1 888 489-2287

Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

CiUSSS de la Capitale-Nationale

2915, avenue du Bourg-Royal

Québec (Québec) G1C 3S2

commissaire.plainte.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 691-0762 ou sans frais 1 844 691-0762

Les résidents, leurs proches et les visiteurs, ainsi que les personnes œuvrant pour l'établissement, peuvent obtenir du soutien auprès de différents intervenants et ressources dans la gestion des situations de maltraitance :

Intervenants en service social de l'établissement	Côté-Jardins : 418-688-1221 poste 1822 Jardins du Haut Saint-Laurent : 418-872-4936 poste 6828
Personne responsable de la mise en œuvre de la politique	418-872-4936 poste 6832
Comité des usagers	Côté-Jardins : 418-688-1221 poste 1907 Jardins du Haut Saint-Laurent : 418-872-4926 poste 6833
Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) de la Capitale-Nationale	418-681-0088 info@caap-capitalenationale.org
Ligne d'Aide Maltraitance Adultes Aînés (LAMAA)	1-888-489-2287 ou 514-489-2287 https://www.aideabusaines.ca/

Interdictions de représailles envers un signalant

Notez que les mesures de représailles contre des personnes qui effectuent un signalement ou qui collaborent à son traitement sont interdites, ainsi que toute poursuite en justice.

Possibilité de sanctions pénales

Il faut savoir que des sanctions pénales pourraient être émises à :

- Quiconque manque à son obligation de signaler sans délai un cas de maltraitance.
- Quiconque exerce des mesures de représailles, menace ou intimide une personne qui effectue un signalement.
- Quiconque commet un acte de maltraitance envers une personne en CHSLD, en MDAA, en RPA, en RI ou en RTF sur les lieux ou en déplacement.
- Quiconque entrave ou tente d'entraver, de quelque façon que ce soit, l'exercice des fonctions d'un inspecteur ou d'un enquêteur.

L'importance de la confidentialité!

Pour le résident victime d'une situation de maltraitance, la « confidentialité du dossier » du résident s'applique. Seul le CPQS et la personne relevant de lui ont accès aux renseignements permettant d'identifier la victime, ainsi que le signalant. Un numéro de dossier sera attribué pour traiter le signalement. Lors de la vérification des faits, le consentement sera demandé au signalant pour que les informations permettant de l'identifier soient divulguées.

Marie-Christine Simard, personne responsable de la mise en œuvre de la politique

Un plan des mesures d'urgence renouvelé pour la sécurité de **Tous!**

Mieux se préparer pour mieux protéger les résidents, les proches et les équipes

Nos établissements procèdent actuellement à une révision complète de leur Plan des mesures d'urgence, aussi appelé PMU. Ce plan rassemble les procédures à suivre lorsque survient une situation inhabituelle ou urgente dans l'une de nos installations.

L'objectif est simple : améliorer notre préparation, assurer une intervention efficace et offrir un environnement toujours plus sécuritaire aux résidents, aux proches, aux bénévoles, aux visiteurs et aux employés.



Que contient le Plan des mesures d'urgence ?

Le PMU permet aux équipes de savoir comment intervenir et quelles ressources utiliser selon la situation. Les différents types d'urgences sont identifiés au moyen de codes de couleur.

- Le code **ROUGE** désigne un incendie ;
- Le code **VERT** désigne une évacuation ;
- Le code **JAUNE** désigne une personne hébergée manquante ;
- Le code **BLEU** désigne une urgence cardiaque ;
- Le code **ARGENT** désigne un individu armé ;
- Le code **ORANGE** désigne l'arrivée de personnes hébergées ;
- Le code **NOIR** désigne un colis suspect ou une menace ;
- Le code **GRIS** désigne une fuite toxique ;
- Le code **BRUN** désigne des matières dangereuses ;
- Le code **BLANC** désigne une personne agressive ;
- Le code **ROSE** désigne une urgence médicale pédiatrique.

Ces codes permettent au personnel de reconnaître rapidement la situation et d'appliquer les procédures prévues.

Une organisation plus claire

La nouvelle version du PMU précisera davantage les responsabilités des personnes qui coordonnent les interventions. À chaque quart de travail, un **coordo** sera identifié pour l'ensemble de l'installation. Si une intervention est nécessaire, cette personne coordonnera les actions avec les leaders d'intervention et accueillera notamment les services d'urgence.

Un **leader d'intervention** sera également présent sur chaque unité, étage ou service. Cette personne servira de référence pour les employés lors d'une situation particulière. Dans nos établissements, ce rôle est confié à une infirmière ou à un infirmier de l'étage ou, en son absence, à une infirmière auxiliaire.

Maintenir les soins et les services essentiels

Le travail en cours ne concerne pas seulement les situations d'urgence. Il comprend également la préparation d'un **Plan de continuité des activités**. Celui-ci vise à assurer la sécurité et à maintenir un niveau minimum de soins, de services et d'activités critiques lorsqu'un bris, une panne ou un événement imprévu perturbe le fonctionnement normal de l'établissement.

Les équipes travaillent aussi à revoir les **plans de contingence et de délestage**. Ces plans déterminent les priorités, les responsabilités et les solutions de remplacement à mettre en place pour continuer d'offrir des services sécuritaires et de qualité.

De l'information pour tous

Au cours des prochains mois, des formations seront offertes aux employés. De l'information sera également transmise aux résidents, aux proches aidants et aux bénévoles afin que chacun comprenne mieux les rôles, les consignes et les mesures prévues.

Lors d'une urgence ou d'un exercice, les résidents et les visiteurs doivent demeurer attentifs aux consignes du personnel. Les équipes formées et les personnes responsables leur indiqueront quoi faire en fonction de la situation.

Yves Jacques

Directeur des ressources matérielles

UN MOT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Pour nous, la sécurité est plus qu'une préoccupation, c'est un engagement. C'est tous ensemble que nous réussirons à maintenir notre milieu de vie agréable et sécuritaire. Cette collaboration contribuera à améliorer nos mesures de sécurité.

Cinq sous-comités découlent du comité de gestion des risques :

- Chutes et mesure de prévention
- Erreurs liées à la médication
- Prévention des plaies
- Agression
- Bâtiment

Tout incident/accident est déclaré dans les meilleurs délais. Par la suite, le personnel et les chefs d'unité cherchent à identifier les causes afin d'instaurer des mesures pour prévenir la récurrence. Les sous-comités se penchent sur les incidents/accidents déclarés afin de mettre en place des mesures globales adressées à l'ensemble des résidents.

Dès qu'un accident survient, l'infirmière communique avec le proche du résident afin de l'informer et de lui divulguer les renseignements relatifs à l'accident et le contexte de celui-ci.

Quel est votre rôle comme proche aidant?

S'assurer que votre proche a des chaussures sécuritaires, des vêtements de la bonne taille, ne pas lui donner de médication en vente libre.

Vous pouvez aussi nous aider en respectant les heures de changement de position, en basculant l'assise du fauteuil gériatrique ou de la base mobile afin de diminuer les points de pression, en stimulant votre proche à bien s'hydrater et de manger des protéines, ne pas garder d'objets dangereux dans la chambre.

Toutes ces petites choses contribuent à améliorer la sécurité et la qualité de vie des résidents. Surveiller votre journal afin d'en apprendre plus à chaque mois sur les activités du comité de gestion des risques.

Travaillons ensemble pour la sécurité des résidents!

Véronique Gingras

Conseillère cadre gestion des risques et du matériel médical



Sortie au Musée de la Civilisation



Mme Daouest, M. Rochon et Anne



Mme Vaillancourt, Lise-Anne, Hélène,
M. Laperrière et Mme Beaudoin



Mme Beaudoin, Mme Guy,
Jamie et Sylvie



M. Lachance et Josée



M. Perras et Sylvie



Mme Vaillancourt



Mme Beaudoin Mme Daoust,
M. Bouchard et Mme Guy,

MARCHÉ AUX PUCES



Nos bénévoles en action et Mme Lebeau



Mme Godbout et Anaïs



Manon et Viviane, membres de la Fondation



M. Gauthier et sa conjointe



Mme Lavergne, Ariane et M. Bouchard



M. Demers et Aymen



+ Petit rappel à tous



ENSEMBLE NOUS POUVONS TRAVAILLER À DIMINUER LE NOMBRE DE RÉSIDENT QUI SERA ATTEINT D'INFECTION RESPIRATOIRE AU COURS DE L'AUTOMNE. VOICI COMMENT NOUS POUVONS NOUS Y PRENDRE :



- Le lavage fréquent des mains est la meilleure façon d'éviter la propagation virale et microbienne



- Lorsque vous êtes grippé, reporter votre visite ou si cela est impossible, porter un masque



- Tousser dans votre coude pour éviter de propager des gouttelettes virales dans l'atmosphère.

Comme à tous les ans, l'équipe des soins infirmiers procédera à la vaccination antigrippale de ses résidents et employés au cours de l'automne.

N'oubliez pas que la vaccination contre l'influenza représente un élément essentiel dans la prévention de la transmission de la grippe, au même titre que l'hygiène des mains et l'hygiène respiratoire.

Bon automne à tous !

Christelle Gauthier, coordonnatrice des services cliniques par intérim

UNE PRÉSENCE QUI RÉCHAUFFE LE COEUR DES RÉSIDENTS

Le mois dernier, nos chers bénévoles ont généreusement donné plus de 142 heures de leur temps.



MERCI de faire une différence dans la vie de nos résidents!





VENEZ PARTICIPER AU DÉFILE DE COSTUMES D'HALLOWEEN



**SAMEDI LE 31 OCTOBRE
DÈS 14H45
À LA SALLE POLYVALENTE
PENDANT LE BINGO DES
FAMILLES**

**PORTEZ FIÈREMENT VOTRE PLUS
BEAU DÉGUISEMENT ET VENEZ
DÉFILER POUR LE PLUS GRAND
PLAISIR DE NOS RÉSIDENTS!**



**POUR LES EMPLOYÉS ÉTANT EN CONGÉ LE SAMEDI,
VOUS ÊTES INVITÉS À VOUS COSTUMER POUR LA
JOURNÉE DU VENDREDI 30 OCTOBRE.**

LE « CODE BLANC » : UNE PROCÉDURE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS

Dans notre établissement, la sécurité et le bien-être des résidents, des familles et du personnel sont au cœur de nos priorités. C'est pourquoi une procédure appelée « **Code Blanc** » existe pour intervenir rapidement lorsqu'une personne manifeste de l'agressivité, que ce soit un résident ou un visiteur.

Qu'est-ce qu'un Code Blanc?

Un Code Blanc est déclenché lorsqu'une situation d'agressivité devient trop difficile à gérer par les moyens habituels. Son objectif est d'assurer la sécurité de la personne concernée, des autres résidents, des visiteurs et des employés.

Comment ça fonctionne?

- ✓ **Première étape :** Un membre du personnel constate un comportement agressif et tente d'intervenir calmement.
- ✓ **Si la situation se poursuit :** L'infirmier est averti et demande l'appui d'un éducateur spécialisé.
- ✓ **En cas de crise :** L'infirmier annonce le « Code Blanc » afin que plusieurs intervenants viennent en renfort.
- ✓ **L'équipe agit ensemble :** Les lieux sont sécurisés (objets dangereux retirés, résidents voisins rassurés et éloignés au besoin), et la personne en crise reçoit les interventions nécessaires.
- ✓ **Soins et suivi :** Selon la situation, des soins médicaux ou une médication peuvent être donnés. Un suivi est également prévu après l'événement pour les personnes impliquées et pour améliorer les interventions futures.

Pourquoi c'est important?

Le Code Blanc permet :

- de **réagir rapidement** et de façon organisée;
- d'**assurer la sécurité** de tous;
- d'**offrir du soutien** à la personne en crise, plutôt que de la laisser seule dans sa détresse;
- de **prévenir la répétition** d'événements similaires grâce au suivi effectué après coup.

Le Code Blanc est un outil précieux qui démontre l'importance que nous accordons à la sécurité, au respect et au bien-être de chaque résident. Il nous permet d'intervenir avec calme, efficacité et bienveillance dans des situations difficiles.

Marie-Christine Simard,

Chef d'équipe du sous-comité « Abus, agressions, harcèlement ; évasion ; fugue ; situation à risque ; tentative de suicide »

1^{ER} OCTOBRE – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS : CÉLÉBRONS NOS BÂTISSEURS

Chaque année, le 1er octobre, nous soulignons la Journée nationale des aînés. C'est une belle occasion de rendre hommage aux personnes âgées qui ont façonné nos familles, nos communautés et notre société. Qu'il s'agisse d'un membre de notre famille, d'un ami ou d'un voisin, les aînés occupent une place précieuse dans nos vies.

Cette journée vise à reconnaître la richesse de leurs contributions passées et présentes. Ici, dans notre CHSLD, nous avons la chance de côtoyer des résidents qui portent en eux une histoire, des expériences et une sagesse qui méritent d'être mises en lumière.

Il n'est pas nécessaire de poser de grands gestes pour manifester sa reconnaissance. De simples attentions suffisent à réchauffer le cœur :

- dire un merci sincère,
- prendre le temps de les saluer en personne ou au téléphone,
- offrir son aide pour de petites tâches ou les assister au quotidien,
- partager un moment de discussion et leur permettre de se raconter,
- proposer une promenade,
- s'intéresser à leur vécu
- ou simplement partager une activité significative .

Ces gestes, parfois modestes, créent des moments de complicité et de bonheur qui font une grande différence dans la vie de nos aînés.

En cette Journée nationale des aînés, nous invitons toutes les familles, les proches aidants et le personnel à poser un geste de reconnaissance.

Ensemble, célébrons la richesse et la dignité des personnes âgées qui nous entourent.

Sarah Martin
Directrice d'activité d'établissement





Centre d'hébergement et de soins de longue durée

CÔTÉ-JARDINS.inc.

La responsabilité de la Direction dans la qualité des soins et des services : un engagement à tous les niveaux

La qualité des soins et des services est essentielle pour bâtir la confiance et offrir des services sécuritaires, respectueux et centrés sur les besoins des résidents. En 2025, Agrément Canada a introduit une Pratique de sécurité requise (PSR) qui appuie les valeurs de notre organisation : la **Responsabilité liée à la qualité des soins et services**. Cette pratique rappelle que la qualité des soins n'est pas seulement l'affaire du personnel soignant : elle est une priorité assumée à tous les niveaux de l'organisation.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

La direction et les gestionnaires doivent s'assurer que la qualité et la sécurité des soins sont toujours au cœur des décisions. Cela se traduit par :

- **L'adoption d'un cadre reconnu**, pour guider les soins et services. Le **Cadre canadien sur la qualité des soins et la sécurité des patients** est le cadre officiellement adopté par notre organisation. Il est la première référence pancanadienne visant à harmoniser les efforts en santé publics à travers le pays. Il a été élaboré grâce à une vaste consultation auprès des patients, des professionnels, des décideurs et du grand public. Sa structure repose sur cinq objectifs fondamentaux : des soins centrés sur la personne, sécuritaires, accessibles, appropriés et intégrés.
- **De la formation continue** pour les dirigeants et le personnel, afin qu'ils soient toujours informés des meilleures pratiques.
- **Un suivi rigoureux des performances** des dirigeants, pour garantir qu'ils respectent leurs engagements en matière de qualité.
- **Un plan d'action d'amélioration continu de la qualité (PAACQ)**, construit avec la participation des employés, des résidents, des familles et de la communauté.
- **Un point à l'ordre du jour sur la qualité** dans toutes les rencontres du comité de direction.



Centre d'hébergement et de soins de longue durée

CÔTÈ-JARDINS inc.

Comment mesure-t-on la qualité ?

Plusieurs indicateurs sont suivis de près mensuellement, par la direction :

- L'expérience vécue par les résidents et leurs proches (sondage annuel, suivi des insatisfactions et des plaintes)
- La sécurité du personnel et des résidents
- Les taux d'infections et d'incidents
- Le nombre de jours de lits inoccupés et la durée du séjour
- Le taux d'absentéisme et d'arrêt de travail

Et bien d'autres indicateurs de qualité.

Pourquoi est-ce important pour vous ?

Cette pratique garantit que la qualité et la sécurité ne sont jamais prises à la légère. Elle favorise :

- La sécurité et le respect de chaque résident
- Une transparence accrue de la part de la direction
- Une participation active des résidents et proches aidants dans l'amélioration des soins
- Une culture de confiance dans votre milieu de vie

En résumé

La **PSR – Responsabilité liée à la qualité des soins et services** place les résidents et leurs proches au cœur du processus d'amélioration continue. Elle assure que les soins reçus soient toujours plus sécuritaires, humains et adaptés aux besoins.

Marie-Christine Beaulieu

Coordonnatrice à la démarche d'agrément et à la qualité

Connaître ses droits est important

Le code d'éthique de votre établissement est basé sur les droits des résidents et les valeurs organisationnelles. Ces éléments constituent un ensemble de règles à respecter par toute personne dans votre milieu de vie.

**Droit à
l'intimité et à
une vie privée
de qualité**

À qui vous adresser?

Vous avez besoin de soutien pour faire valoir vos droits? Plusieurs ressources sont disponibles.

Contactez **l'intervenante sociale** qui vous dirigera vers la meilleure ressource :
418 872-4936 poste 6828

Sarah Martin
Directrice d'activité
d'établissement

Conduites et attitudes attendues des intervenants

- Préserver et faire respecter le droit à l'intimité
- Frapper et s'annoncer avant d'entrer dans l'espace de vie du résident
- Consulter le résident pour déterminer le meilleur moment pour recevoir les soins et services
- Respecter la vie privée du résident et de ses proches
- S'abstenir de s'immiscer dans les affaires personnelles du résident
- Encourager le résident à personnaliser son espace de vie



NE MANQUEZ PAS LES ÉPISODES PRÉCÉDENTS DE LA SAISON 3:

- **Épisode 1:** La diversité sexuelle et de genre en CHSLD
- **Épisode 2:** Le rôle de l'infirmier en CHSLD
- **Épisode 3:** L'approche de soins adaptés aux traumatismes
- **Épisode 4:** La gestion du refus
- **Épisode 5:** La maltraitance organisationnelle
- **Épisode 6:** La Fondation des Jardins du Haut Saint-Laurent & Côté Jardins
- **Épisode 7:** Le racisme
- **Épisode 8:** L'intervenant en soins spirituel
- **Épisode 9:** Le rôle de l'ergothérapeute et les mesures de contrôle



Centre d'hébergement et de soins de longue durée

CÔTÉ-JARDINS inc.

**Balado mensuel du
Centre d'hébergement
et de soins de longue
durée Côté-Jardins**



LE COIN JEUX

JEU DES DIFFÉRENCES



Observez bien ces 2 images, 7 différences se sont glissées. Saurez-vous les trouver?



CHARIVARI

Démêlez les lettres et formez des mots à thématique Halloween.

1. RILTELIOCU

2. ETNÔAMF

3. RECIORS

4. HACUEÂT

5. BAAIL



La rencontre de bienvenue

LA PROCHAINE RENCONTRE DE BIENVENUE POUR
LES NOUVEAUX RÉSIDENTS ET LEURS PROCHES SE
TIENDRA LE 29 OCTOBRE, DE 14H00 À 16H00

Ce sera un moment idéal pour vous familiariser avec
les différentes ressources offertes dans votre nouveau
milieu de vie et échanger avec les professionnels qui
seront à la rencontre

Mme Catherine Gagnon, travailleuse sociale, vous
accueillera à l'entrée principale.

Bienvenue aux nouveaux résidents !

C'EST AVEC JOIE QUE NOUS AVONS ACCUEILLI EN SEPTEMBRE:

M. Hervé Gilbert
Mme Francine Lamontagne
M. Hel-Hadi Bouzeffour
Mme Lucie Chabot
M. Robert Desmeules
M. Gilles Plamondon
Mme Éliette Vohl
Mme Thérèse Martel
Mme Yvonne Bertrand



Heureux centenaire à Mme Aranka Riegler Babos!

Nos meilleurs vœux d'anniversaire à
Mme Aranka Riegler Babos, qui célébrera ses
100 ans le 20 octobre

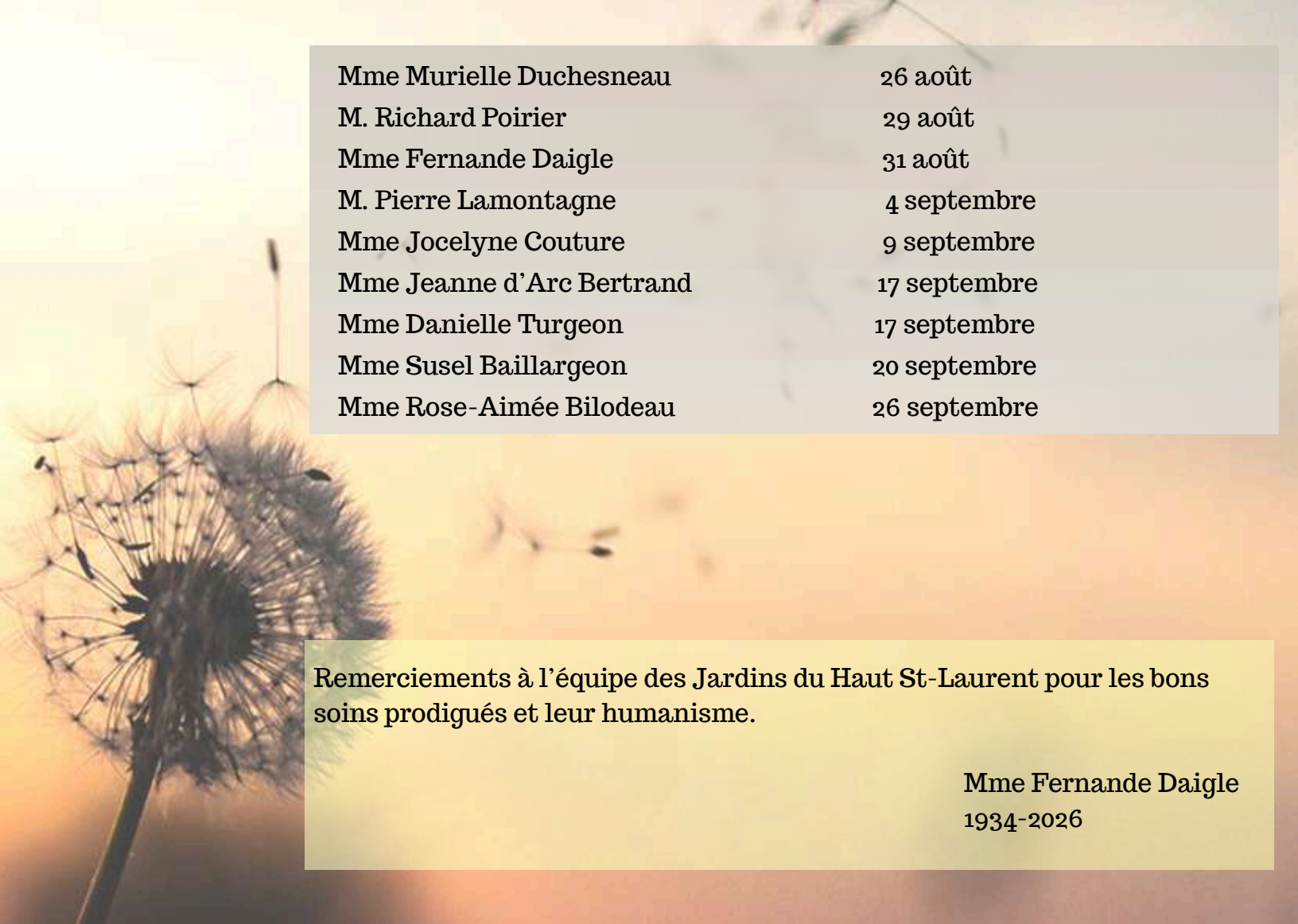
Félicitations pour toutes ces années
à cultiver le cadeau qu'est la vie !

Anniversaires des résidents

Mariette Beaulieu	3433	3 octobre	Huguette Leblond	1406	14 octobre
France Simard	1433	4 octobre	José Poulin	1561	17 octobre
Jules Côté	1501	5 octobre	Micheline Durette	2432	18 octobre
Jean-Marie Vincent	2430	6 octobre	Aranka Riegler Babos	1410	20 octobre
Suzanne Lavergne	3341	7 octobre	Camille Gauvin	1117	20 octobre
Micheline Guérin	3369-A	7 octobre	Lucie Chabot	2260-B	21 octobre
Ghislaine Dubois	1408	9 octobre	Gilles Verret	2240	26 octobre
Céline Côté	3319	9 octobre	Monique Drolet	3335-B	28 octobre
Roméo Lemieux	2606	12 octobre	Rémi Plante	2664	31 octobre
Hélène Wong	1433	13 octobre	Henriette Fortin	3318	31 octobre

Anniversaires des bénévoles

Josée Picher	15 octobre
Lucie Levasseur	25 octobre



Mme Murielle Duchesneau	26 août
M. Richard Poirier	29 août
Mme Fernande Daigle	31 août
M. Pierre Lamontagne	4 septembre
Mme Jocelyne Couture	9 septembre
Mme Jeanne d'Arc Bertrand	17 septembre
Mme Danielle Turgeon	17 septembre
Mme Susel Baillargeon	20 septembre
Mme Rose-Aimée Bilodeau	26 septembre

Remerciements à l'équipe des Jardins du Haut St-Laurent pour les bons soins prodigués et leur humanisme.

Mme Fernande Daigle
1934-2026



OFFREZ UN SUPPLÉMENT DE

Bonheur!

AUX RÉSIDENTES ET AUX RÉSIDENTS



FONDATION

*Les Jardins du Haut-St-Laurent
et Côté-Jardins*

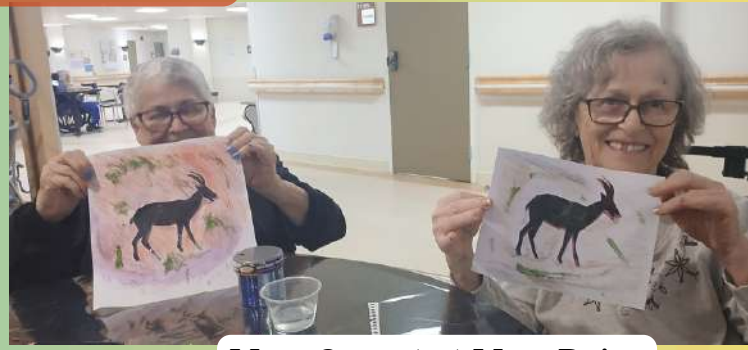
4770 rue St-Félix, St-Augustin-de-Desmaures
Québec, G3A 0K9
CANADA

Tél: 418 780 8179
Courriel: info@fondationjhsl-cj.ca www.fondationjhsl-cj.ca

CRÉATIVITÉ D'AUTOMNE



Mme Giroux et M. Labrie



Mme Genest et Mme Boies

Merci au personnel du 1^{er} étage d'avoir souligné les 102 ans de Mme Lamontagne



Mme Lamontagne, Mourad et Elmouhdi



M. Guéripel et Danielle



Julie et Mme Pineault

PHOTOBOOTH DE LA RENTRÉE

Distribution de Bloody César avec Mme Girard



Mme Pineault



Mme Fortin



M. Thiffault



ZOOTHÉRAPIE



Mme Bernier



Mme Babos



Amélie et Mme Bezeau



Sortie extérieure avec M. Naud et M. Rail



COMITÉ DES USAGERS

Caroline Filiatrault
Marie Doyon
Linda Morissette
Jean R. Gagnon
Claire Bédard

Pour communiquer avec nous:
418.872.4936, poste 6855



ENSEMBLE, NOUS POUVONS PRÉVENIR LE SUICIDE

Pour vous ou pour un proche

**BESOIN D'AIDE OU
D'INFORMATIONS ?**

LIGNE D'INTERVENTION
POUR PRÉVENIR LE SUICIDE

1-866-APPELLE (2773553)



Ensemble, protégeons nos aînés et
« SIGNALONS » la maltraitance

418-780-2280 (ABU0) - Ligne interne

